

Loi organique de 1987

[Français]

L'hon. Bernard Valcourt (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme) et ministre d'État (Affaires indiennes et du Nord canadien)): Monsieur le Président, je me joins aux autres députés de la Chambre dans ce débat sur la motion qui est présentée. Je veux dire, au tout début, que j'ai écouté avec beaucoup d'attention les propos des députés de Cape Breton—The Sydneys et de Saint-Jean-Est (MM. MacLellan et Harris) concernant cette position et j'imagine, monsieur le Président, que comme moi et d'autres députés de cette Chambre, on se doit de regarder ce débat comme étant quand même un fait historique dans l'histoire du Parlement canadien, parce que c'est la première fois, de mémoire de qui que ce soit, que le Sénat se prête à pareille action comme il l'a fait concernant ce projet de loi qui vise le mieux-être économique du Canada Atlantique.

[Traduction]

J'imagine qu'en prenant connaissance de ce débat et en constatant ce qui l'a suscité, la population verra jusqu'à quel point la situation du parti libéral du Canada est devenu désespérée. Il faut trouver une explication à cette intervention du Sénat. Comment ce fait-il que les membres non élus de l'autre endroit ont décidé de transgresser les conventions, les pouvoirs même de cette Chambre, en empiétant sur les privilèges des députés?

Ce qui m'étonne ce matin, c'est de voir les députés du parti libéral se lever pour défendre leurs petits cousins de l'autre endroit, pour obéir au souci électoral. L'honorable député de Cape Breton—The Sydneys (M. MacLellan) essaie de faire croire que c'est le gouvernement qui agit ainsi. Qui obéit au souci électoral si ce n'est le parti libéral du Canada représenté par les sénateurs libéraux?

Il est honteux que des députés élus du parti libéral se lèvent pour tenir ces propos. Après tout, leurs cousins de l'autre endroit ne sont pas élus. Nous pouvons comprendre que M. McEachen et sa clique essaient de s'accrocher au pouvoir pour irriter la volonté des élus du Canada. Je trouve étonnant que les députés libéraux défendent l'autre endroit et les actes des sénateurs libéraux.

● (1220)

Nous ne devrions pas avoir ce débat ce matin. Le Sénat du Canada n'aurait pas dû scinder le projet de loi C-103. Dans ses remarques, ce matin, l'hon. député de Cap-Breton—The Sydneys a contesté la décision du Président qui a clairement indiqué que ce projet de loi était une mesure financière mais l'hon. député a tenté d'expliquer qu'il n'en était rien. En faisant ce qu'il a fait le Sénat a empiété sur les privilèges des élus du Canada. Voilà de quoi il est question ce matin.

Les Libéraux ont tenté de justifier les gestes du sénateur qui dirige le Parti libéral à l'autre endroit en déclarant que nous détruisions la Direction de développement industriel de la Société de développement. Si ce n'était du Règlement de la Chambre qui nous oblige à surveiller notre langage, j'utiliserais certains mots pour qualifier ce député du Parlement. Je ne le fais pas uniquement par respect pour le Règlement. Je crois que l'écran de fumée dont les Libéraux tentent d'entourer cette question se dissipera, tout comme en 1984 après 20 années au

cours desquelles ils se sont prétendument occupés des problèmes de développement économique régional du Canada atlantique la fumée s'est dissipée et la population se tourne vers les Conservateurs pour qu'ils fassent tout dans cette région depuis Ottawa. La différence, aujourd'hui, c'est que cela ne sera pas fait par des bureaucrates à Ottawa; les Libéraux voulant que ce soit fait à l'autre endroit par des sénateurs qui ne sont pas élus. Ils savent bien sûr ce dont le Canada atlantique a le plus besoin.

Le même sénateur semble oublier qu'il a longtemps été ici, à la Chambre des communes. C'était un député influent de l'ancien gouvernement libéral. Qu'est-ce qu'il a fait pour le Canada atlantique? Où était-il toutes ces années? Il parle de la direction du développement industriel de la Société de développement comme si c'était une solution aux problèmes du Cap-Breton. Qu'est-il arrivé à cette région depuis 1984? Qu'est-il arrivé à la Nouvelle-Écosse et au Canada atlantique? Si on compare le nombre de chômeurs au Cap-Breton en 1984 et aujourd'hui, il y a une grande différence. Il y a beaucoup plus de gens qui y travaillent aujourd'hui, pas parce que le gouvernement s'est contenté de débloquer des fonds, à l'instar des libéraux, mais parce que le gouvernement d'Ottawa a décidé et compris que les Canadiens de l'Atlantique ont ce qu'il faut pour se prendre en mains. Ainsi, l'Agence de promotion économique du Canada atlantique donnerait à la population de cette région l'outil dont elle a besoin pour être les architectes de leur propre développement économique. Voilà de quoi il retourne.

Aujourd'hui à la Chambre nous entendons les députés libéraux défendre les sénateurs non élus qui cherchent à contrecarrer la volonté du Parlement. Cela est inacceptable et les Canadiens de l'Atlantique ne l'oublieront pas. Le seul représentant libéral à Ottawa, l'honorable député de Westmorland—Kent (M. Robichaud) a applaudi l'honorable député de Cape Breton—The Sydneys lorsque celui-ci a déclaré qu'il y avait des autorités provisoires et que l'Agence de promotion économique du Canada atlantique pouvait faire ce qu'elle voulait.

Pour justifier leur position sur cette question les libéraux disent aujourd'hui que, premièrement, nous nous débarrassons de la Direction de développement industriel de la Société de développement et, deuxièmement, que l'action du Sénat ne retarde d'aucune façon la prise d'initiatives par l'Agence en vue de favoriser l'expansion économique régionale qui est financée.

L'Agence a des dirigeants provisoires qui adopteront un plan d'action. L'honorable député de Cape Breton—The Sydneys parlait de l'annonce faite à l'intention de certaines entreprises du Canada atlantique dans l'application de ce plan. Mais ce n'est là qu'un seul volet de l'activité de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique.

Le député de Cap-Breton—The Sydneys a déclaré en cette Chambre, le 8 juillet, que le projet de loi C-103 élimine la Division du développement industriel de DEVCO. Il a qualifié cette mesure d'affront aux Canadiens de la région atlantique. En fait, cette déclaration fait insulte à la vérité. La Division du développement industriel de DEVCO demeurera en place après l'adoption du projet de loi C-103, mais elle bénéficiera d'un mandat renforcé, en tant que Société d'expansion du Cap-